

ANNEXE 3 : Liste des types d’habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32036 – “ Vallée de l’Eau Blanche à Virelles ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d’habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l’estimation de leur état de conservation ; les types d’habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l’évaluation de l’importance du site pour assurer la conservation des types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII et des espèces d’intérêt communautaire de l’annexe IX et des espèces d’oiseaux de l’annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d’habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l’échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32036 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Centré autour de la RNA de l’Etang de Virelles, le site englobe des milieux forestiers (chênaies pédonculées, érablières, hêtraies calcicoles) typiques de la dépression fagnarde ou des abrupts calcaires riverains de l’Eau Blanche. Il comprend également des prairies de fauche, des pelouses calcaires, des prairies humides (vallée de l’Eau Blanche et cours du Ruisseau de Boutonville). Il s’agit d’un site majeur, abritant une grande diversité de milieux dont un vaste étang comportant une importante superficie de végétation benthique à characées, une aulnaie marécageuse avec strate arbustive de saule cendré et l’une des plus grandes roselières de Wallonie. On y observe en outre la présence d’aulnaies rivulaires sur l’Eau Blanche, de chênaies à charme, de prairies à molinie riches en espèces, de mégaphorbiaies ainsi que celle de milieux rares et relativement bien conservés comme la hêtraie calcicole, les érablières de ravins et d’éboulis (variante sèche à tilleul). On notera également la présence de chênaies pédonculées en place, typiques, des sols hygromorphes de fagne. Le site de Blaimont ainsi que les tiennes situés au sud d’Aublain correspondent à des pelouses calcaires plus ou moins bien conservées suivant les endroits. Outre cette diversité de milieux ouverts et forestiers, le site abrite des richesses ornithologique, chiroptérologique, entomologique et botanique exceptionnelles : une des rares stations de *Taxus baccata* en Wallonie, la présence d’espèces rares en Wallonie et notamment de la Loutre (*Lutra lutra*), avant la vidange de l’étang en 1985, la Grotte de Lompret qui constitue un site chiroptérologique majeur.

A. Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9160	573,83 ha	B	
9150	177,55 ha	B	
9130	90,10 ha	B	
3150	83,93 ha	B	
91E0*	55,71 ha	C	UG 7
6510	47,29 ha	C	
9180*	37,16 ha	B	UG 6
6430	8,00 ha	C	

3260	7,42 ha	C	
6410	2,32 ha	C	
9110	1,60 ha	C	
6210*	0,99 ha	C	UG 2
3130	0,10 ha	C	
8310		B	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (*sites à orchidées remarquables)

6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou et argilo-limoneux (Molinion caeruleae)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1032	Unio crassus	Mulette épaisse	P				C
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	P				C
1318	Myotis dasycneme	Vespertilion des marais			P		C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	P				C
1323	Myotis bechsteini	Vespertilion de Bechstein	P				C
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	P				C
A001	Gavia stellata	Plongeon catmarin				0-1 i	-
A021	Botaurus stellaris	Grand butor			0-1 i		-

A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain				0-1 i	-
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette				1-3 i	-
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette			P	200 i	-
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré				1 i	-
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		1-4 i			-
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche		0-1 p			-
A037	<i>Cygnus bewickii</i>	Cygne de Bewick			1-5 i		-
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur				2-11 i	-
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			10-150 i	10-200 i	-
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été				1-10 i	-
A068	<i>Mergus albellus</i>	Harle piette			1-3 i		-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		2-3 p			-
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		1 p			-
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux				1-2 i	-
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			0-1 i		-
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur				1-4 i	-
A119	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée				1-4 i	-
A122	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts		0-1 i			-
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche				1-4 i	-
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante				1-30 i	-
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié				1-11 i	-
A152	<i>Lymnocryptes minimus</i>	Bécassine sourde			P	P	-
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			10-80 i	120 i	-
A166	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain				1-6 i	-
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale				1-4 i	-
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		1-3 p			-
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac				P	-
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire				P	-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	3-4 p				-
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	3 p				-
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	20-30 p				-
A249	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage				10-100 i	-
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir		3-5 p			-
A275	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés				1-7 i	-
A277	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux				1-3 i	-
A292	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde		1-4 i			-
A295	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs				1-3 i	-

A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		17 p			-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise			0-1 i		-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32036 – “ Vallée de l'Eau Blanche à Virelles ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN